Comment l'Église de France est devenue, par son silence, complice du consentement au génocide des Palestiniens par l'État d'Israël

par Michel Marchand

La source de l'antisémitisme chrétien se trouve dans l'Evangile de Matthieu (22,25) : « *Que son sang retombe sur nous et sur nos enfants* », phrase qui a longtemps servi à qualifier le peuple juif de "déicide". Malgré la protection ponctuelle qu'au cours de l'histoire l'Eglise, accordera aux juifs [1], l'antisémitisme chrétien sera une tragique constante, et il faudra attendre l'Affaire Dreyfus pour entendre des voix catholiques s'élever publiquement en faveur des juifs. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la prise de conscience de l'horreur du génocide mis en œuvre par les nazis va bouleverser l'opinion et créer un terrain favorable à la naissance d'un État israélien.

1. Le rapprochement juifs et chrétiens

Le rapprochement de l'Eglise avec les juifs doit beaucoup au travail de l'historien Jules Isaac et à son ouvrage *Jésus et Israël*, qui traite des racines chrétiennes de l'antisémitisme. Peu avant sa publication et à l'initiative de l'auteur se tient en 1947 la conférence de Seelisberg (Suisse) qui réunit 70 personnalités juives et chrétiennes pour travailler à ce rapprochement. On pourra y entendre cette phrase essentielle : *« Tant que le monde qui se réclame de la civilisation chrétienne ne sera pas guéri de l'antisémitisme, il traînera un péché qui fera obstacle à son développement ».* Les dix points de Seelisberg élaborés à l'issue de la conférence recensent les erreurs de l'enseignement chrétien concernant les juifs et la

fondation du christianisme. L'année suivante verra la création de l'Amitié judéo-chrétienne de France (AJCF), dont les statuts, à l'article 2, visent « *par une coopération active et cordiale, (à) travailler à réparer les iniquités dont Israël, depuis tant de siècles, a été victime et à en éviter le retour* ».

2. La création de l'État d'Israël et un peuple invisibilisé

Entre-temps (1947), le plan de partage de la Palestine est discuté à l'ONU. Des voix catholiques prennent position, les unes en faveur du sionisme et de l'immigration juive en Palestine, les autres s'y opposant en entrevoyant aux conséquences du sionisme sur la population palestinienne arabe. Comme l'écrira Paul Ricoeur : « *Du côté arabe, je ne vois guère comment l'insertion en coin d'Israël en terre arabe peut être discernée d'un phénomène "croisade" ou d'un phénomène "colonisation"* [2] ». L'orientaliste chrétien Louis Massignon, qui deviendra prêtre trois ans plus tard, déclare que la Terre sainte ne peut « *appartenir exclusivement à Israël* ». Il critique le plan de partage, l'ONU n'ayant pas compris « *l'effrayante leçon du partage de l'Inde* ». Le pape Pie XII appelle à « *un régime international juridiquement établi et garanti* ». Louis Massignon lance un appel en faveur de l'internationalisation des Lieux saints. En août 1949, il estime à 700 000 « *les réfugiés arabo-musulmans et chrétiens* » chassés lors de la Nakba [3], et donne en exemple la position du philosophe juif Martin Buber qui appelle à l'établissement d'un État binational où juifs et arabes seraient à égalité. Etonnamment prophétique, Il se montre épouvanté par l'« affreux nazisme de Tel-Aviv » et déclare que les Israéliens » rendent aux pauvres fellahs le mal que leur a fait Hitler.» Claudel est résolument sioniste : «Ce retour des Juifs dans leur patrie d'origine (…) est un événement hautement providentiel et que je salue avec joie » [4].

En 1949, la question palestinienne est posée sous deux aspects : Jérusalem et les Lieux saints [5], d'une part, et les réfugiés arabes d'autre part. Pour l'heure, si les chrétiens sont divisés, la priorité aux yeux de l'Occident est de donner une terre au peuple juif. En conclusion, les Arabes vont payer la dette que les Européens avaient à l'égard des juifs [6]. De nombreux catholiques s'expriment aussi en faveur d'Israël. L'AJCF, sans nier le sort des habitants de Palestine, reprend la thèse israélienne d'un départ spontané des Arabes ! Et Paul Claudel voit dans la création d'Israël la main de Dieu.

Les Arabes catholiques sont représentés en Palestine selon le rite dont ils se réclament, rite latin ou rite grec (catholiques melkites). Le patriarche latin de Jérusalem est par tradition un Italien et il faudra attendre 1987 pour que le pape Jean-Paul II nomme pour la première fois un patriarche palestinien, Mgr Michel Sabbagh.

Ce qui interpelle quant à l'attitude de l'Église sur la situation en Palestine, avant le Concile Vatican II, c'est soit son ignorance sur le fait colonial sioniste, soit au contraire son acceptation de l'ordre occidental établi. Le conflit colonial, c'est-à-dire la conquête d'un pays par la force, aboutit à la confrontation entre deux peuples. Sous-jacent à cette situation et contribuant à l'amplifier, il y avait chez les juifs et les chrétiens la résonance de leur lien biblique avec la terre historique d'Israël. Le sionisme, mouvement politique laïc, s'est emparé de cette dimension religieuse, tout en excluant l'islam, et s'est paré d'un manteau biblique qui, loin de se modifier, n'a fait que s'amplifier. Cette attitude nécessitait en même temps l'invisibilisation des Arabes palestiniens. Théodore Herzl les qualifiaient déjà de « population non juive », alors qu'ils représentaient 95 % de la population de Palestine ! Les Britanniques, au moment de la Déclaration Balfour, en 1917, ne mentionnaient même pas les Palestiniens. C'est la

même attitude qu'on retrouvera dans l'Église (cf. plus loin), tant dans les orientations pastorales d'avril 1973 qui font suite à *Nostra Aetate*, que dans les communiqués officiels de l'Église depuis octobre 2023. Le peuple palestinien, qu'il soit musulman ou chrétien, est invisibilisé, ceci depuis le projet de la conquête sioniste et sa réalisation historique après cent ans d'oppression et de nettoyage ethnique.

3. Le bouleversement de la guerre des Six-Jours de 1967

La guerre des Six-Jours avec l'occupation israélienne de toute la Palestine bouleverse la donne. Et un antisionisme chrétien commence à se faire jour. Un groupe de théologiens libanais dénonce la confusion entre le peuple juif et l'État d'Israël, entre le judaïsme et le sionisme. Et le futur cardinal Danielou tire la leçon du conflit qui vient de s'achever :« *Une occasion exceptionnelle est offerte aujourd'hui aux hommes religieux juifs, chrétiens, musulmans d'en finir avec des théocraties périmées et des messianismes nationalistes, et de distinguer le plan politique et le plan religieux* ».

4. La Déclaration *Nostra Aetate* et la naissance du comité épiscopal pour les relations avec le judaïsme (CERJ)

Deux ans auparavant, le 28 janvier 1965, la Déclaration conciliaire sur les religions non chrétiennes, *Nostra Aetate*, avait été votée lors de la quatrième session du concile Vatican II. Le paragraphe 4 de ce document est consacré à la religion juive : il reconnaît les racines communes du judaïsme et du christianisme et encourage un dialogue fraternel, tout en ne se prononçant pas sur la question de la permanence historique du judaïsme et sur la question de l'État d'Israël. Le souhait exprimé par plusieurs responsables religieux d'une recherche théologique sur Israël et sur le peuple juif vont aboutir en 1969 à la création du Comité

épiscopal pour les relations avec le judaïsme (CERJ), qui publient des orientations pastorales en avril 1973.

Le contexte politique à la fin des années 60 est lourd de sens, avec notamment l'arrivée massive de 250 000 juifs venus d'Afrique du Nord. L'année 1967, décisive, signe l'annexion de la Palestine aux dépens des populations arabes, tandis que, le 27 novembre 1967, le général de Gaulle, dans une déclaration pro-arabe restée fameuse, qualifie les Juifs de « *peuple d'élite, sûr de lui et dominateur* » et exige la restitution des territoires annexés. Les juifs évoluent aussi dans leurs positions : on ravive le souvenir d'Auschwitz et la quasi-totalité des juifs occidentaux marquent leur attachement à l'État d'Israël. On assiste du même coup à une dégradation des relations judéo-chrétiennes. Pour relancer la relation, l'épiscopat français invite les chrétiens à se poser la question de la permanence du peuple juif et la signification que revêt la Terre d'Israël. En novembre 1967, on décide de créer une commission Église-Judaïsme, prélude de la formation du CERJ. Il s'agit d'afficher les valeurs religieuses du judaïsme actuel et de valoriser l'Ancien Testament comme patrimoine religieux. Concrètement, il est demandé à l'Église d'abandonner la doctrine de la substitution[vii], de reconnaître à Israël son titre de peuple de Dieu et de ne plus décrier l'Ancien Testament au profit du Nouveau. Le second point de cette rencontre est celui de la signification de la Terre d'Israël, la question étant de savoir s'il faut « *reconnaître l'existence de l'État d'Israël comme un mode d'existence du peuple juif* ».

A ce stade, force est de constater les difficultés du dialogue, l'ambiguïté des mots prononcés, leur signification profonde. Que penser par exemple du mot « Israël » quand il est utilisé dans le christianisme ? Qu'en est-il du judaïsme et du sionisme ? Comment définir le peuple juif, et qu'en est-il de son qualificatif de « peuple élu », au double plan politique et religieux ? Le

dialogue judéo-chrétien demeure une priorité pour l'Église de France. Mais le malaise est si profond que l'Église, par la voix de l'archevêque de Strasbourg, Mgr Elchinger, invite les théologiens juifs à exprimer eux-mêmes le lien entre l'État d'Israël et le peuple juif. On constate dans ces échanges que le sionisme est un interlocuteur « absent », alors que c'est lui tire les ficelles de l'occupation des Lieux saints et plus globalement des territoires occupés. Ce dialogue ignore la place de l'Islam, et la parole des Arabes palestiniens musulmans et chrétiens est tout autant ignorée.

Concrètement, l'idée initiale de créer un organe mixte judéo-chrétien n'aboutit pas. Cet échec conduit à la naissance du Comité épiscopal des relations avec le judaïsme (CERJ) en juin 1969, qui aboutira à la publication en avril 1973 des *Orientations pastorales. L'attitude des chrétiens à l'égard du judaïsme*, document qui reste toujours en vigueur. Pour la première fois l'Église catholique aborde la question du rapport du juif à sa Terre : « *La dispersion du peuple juif doit être comprise à la lumière de sa propre histoire* ». Les chrétiens ne doivent pas oublier « *le don fait jadis par Dieu d'une terre au peuple d'Israël*» bien qu'il soit difficile au niveau théologique de poser un jugement serein « *sur le retour du peuple juif sur '"sa" Terre* ». On retrouve dans ce document de l'épiscopat l'invisibilisation du peuple palestinien, tel qu'il se présentait dans les écrits de Théodore Herzl et dans la Déclaration Balfour. Ces orientations pastorales évoquent « *l'affrontement de diverses exigences de justice* » à cause du retour du peuple juif sur "sa" terre. De façon très significative, le document évoque « *ceux qui, à la suite des conflits locaux résultant de ce retour, sont actuellement victimes de graves situations d'injustice* ». Pourquoi les populations arabes palestiniennes dont il est question ne sont-elles pas nommées, mais simplement désignées par le démonstratif « ceux ».

Rappelons que, depuis le 7 octobre 2023, le mot « Palestinien » est toujours absent des communiqués officiels des évêques de France.

Un nouvel appel, adressé plus largement aux communautés chrétiennes et juives à travers le monde, fut publié en 2009 à Berlin, appelé les « Douze points de Berlin », définissait les objectifs. La lecture de ce document suscite une très large adhésion lorsqu'il s'agit de combattre l'antisémitisme, de promouvoir le dialogue interreligieux, de développer une compréhension théologique du judaïsme, de reconnaître les efforts accomplis par de nombreuses communautés chrétiennes pour réformer leur attitude à l'égard des Juifs, de réviser les textes juifs et la liturgie à la lumière des réformes chrétiennes. Toutefois, des ambiguïtés existent lorsqu'il s'agit d'évoquer la Palestine depuis la création de l'État d'Israël. Les droits du peuple palestinien ne sont pas clairement et véritablement affirmés, les Palestiniens sont de nouveau invisibilisés. La critique de l'État d'Israël est toujours suspectée d'antisémitisme. Le texte de Berlin de 2009 évoque avant l'heure « les chrétiens vivant dans l'État juif », acceptation prémonitoire d'une société israélienne discriminatoire pour les non-juifs (rappelons que le parlement israélien, en 2018, modifia la loi fondamentale, ayant valeur de constitution, pour définir Israël comme « l'État-nation du peuple juif »). Toute cette évolution concourt à la situation actuelle.

Le refus de ne pas nommer les choses en plein génocide, malgré les appels des chrétiens de Palestine à l'Église de France et aux Églises du monde exprimés dans le document *Kairos-Palestine II*[viii], traduit plus qu'un silence embar-rassant : une complicité de fait dans le génocide commis par l'État d'Israël, et ceci au nom de la préservation du dialogue judéo-chrétien. Par une théologie favorable à l'Israël biblique, l'Église catholique serait-elle en train de cautionner la politique israélienne de conquête de toute la Palestine ?

5. Erreur de casting pour le dialogue judéo-chrétien

Le CERJ tire ses origines de la guerre des Six Jours de 1967, la création d'une commission mixte Église-Judaïsme ayant échoué, de même que l'idée de trouver un équivalent juif au CERJ. Finalement, c'est le CRIF, institution laïque, qui devient un interlocuteur privilégié de l'Église de France. Faut-il rappeler que le CRIF est né en 1944 au moment de la Résistance ? Son premier objectif était le sauvetage des juifs de France. Après la guerre, il rassemble les différentes composantes idéologiques de la judaïté française. En octobre 1971, il est refondé. A présent, il est considéré comme une courroie de transmission de l'idéologie sioniste et du gouvernement israélien. De ce fait, le CRIF est fort mal placé pour représenter l'ensemble de la communauté juive, religieuse ou laïque, et dialoguer avec l'Église catholique.

6. Évolution de l'AJCF

En 1970, l'AJCF s'inquiète des mouvements critiques à l'égard du sionisme et demande au CERJ de bien vouloir « *intervenir pour dénoncer le dénigrement systématique qui s'exprime dans une certaine presse chrétienne envers le judaïsme et l'État d'Israël* ». Le comité épiscopal y répond favorablement le 13 février 1970 et publie une mise en garde contre certains journaux et périodiques qui invitent les chrétiens à lutter contre le sionisme. Ce rappel à l'ordre évoque la dimension religieuse du judaïsme, souhaite que le souci des réfugiés arabes en Palestine ne s'accompagne pas d'injustices inverses, un grand nombre de juifs de par le monde n'ayant, selon ce document, pas d'autre terre d'accueil qu'Israël. Le même document demande qu'on ne lie pas des arguments purement religieux à des positions politiques et, cerise sur le gateau, déclare que « *des chrétiens ne sauraient participer à une lutte risquant d'entraîner de fait un nouveau génocide* ». Le Comité épiscopal

s'alignait ainsi sur une argumentation nettement pro-israélienne. En mars 1974, l'AJCF affirme non seulement la légitimité de l'État d'Israël mais que les chrétiens entendent « *pleinement respecter la conviction de leurs amis juifs que cette terre leur est donnée par Dieu* ». L'année suivante, la nouvelle présidente de l'AJCF, Mme Huchet-Bishop, déclare : « *Nous sommes en face d'une tentative de liquidation de l'État d'Israël … et du judaïsme* ». Au sein de l'association, une nouvelle génération s'installe, marquée par son orientation pro-israélienne et se dote d'une nouvelle revue intitulée *Sens*. On remarquera notamment que les 10 points de la Conférence de Seelisberg disparurent dès la première publication de la revue. Le lien actuel entre l'AJCF et le CRIF est consubstantiel. On en prendra pour preuve les propos du président de l'AJCF, Jean-Dominique Durand, dans la revue *Sens* de janvier-février 2026 consacré à la journée nationale de lutte contre l'antisémitisme « … C*ar le 8 octobre, c'est une explosion de haine antisémite ! Et qu'on ne me dise pas que c'est lié à l'intervention de l'État d'Israël sur Gaza* ».

7. Conclusion

La Guerre des Six-Jours en 1967 a révélé au sein des pouvoirs laïcs et religieux l'importance de la Terre palestinienne, objet d'une appropriation coloniale, dont aujourd'hui les habitants ancestraux, les Palestiniens, ne sont pas reconnus dans les faits, tant au niveau du droit international (droit à l'autodétermination) que dans les instances officielles de l'Église et des institutions juives. C'est ainsi que le silence de l'Église conduit en somme à se rendre complice d'un génocide commis en Palestine par l'État d'Israël. Cette position trouve son expression dans les déclarations, dépourvues de toute retenue, de Mgr Etienne Vetö, évêque auxiliaire de Reims accompagnateur des relations avec le judaïsme :

"Nous avons appris à reconnaître que le peuple juif est le peuple de Dieu …. et que nous pouvons dire que oui, quoi qu'il fasse, et en tenant compte de ses difficultés, nous croyons que ce peuple est vraiment le peuple de Dieu.

Le monde a besoin du peuple juif, l'Église a besoin du peuple juif et a besoin de dire tout le bien que ce peuple a apporté et apporte à l'humanité. Les nations du monde ont besoin de l'État d'Israël, un État d'Israël reconnu dans sa pleine légitimité par tous et en particulier par ses voisins " (Déclaration destinée à la communauté juive de France en octobre 2024 un an après les attaques du 7 octobre 2023, publiée le 1er octobre 2024). On reste pantois devant un tel aveu de collaboration.

De même, en octobre 2025, pour évoquer l'état du dialogue judéo-chrétien à l'occasion du 60e anniversaire de la Déclaration *Nostra Aetate*, on entend cette phrase inouïe : « *Nous avons besoin du peuple juif pour être nous-mêmes* » (*Vatican News*, 29 octobre 2025).

Dès lors, pour maintenir un dialogue judéo-chrétien qui respecte les fondements théologiques de chacune des deux religions et les valeurs fondamentales de la personne humaine, il faut demander à l'Église **(**si elle daigne consentir à nous écouter et à accepter un dialogue fraternel entre chrétiens) :

1. une condamnation sans appel du génocide avéré sur la population arabe palestinienne et du nettoyage ethnique dans les territoires occupés ;

2. l'exigence d'une position claire des interlocuteurs juifs actuels du dialogue judéo-chrétien sur les crimes contre l'humanité commis en Palestine ;

3. la nécessité d'avoir d'autres interlocuteurs juifs que le seul Consistoire israélite, c'est-à-dire des juifs orthodoxes, des juifs libéraux et des juifs laïcs ;

4. l'écoute réelle et attentive des chrétiens palestiniens incarnée par le mouvement Kairos-Palestine ;

5. enfin la relecture des orientations pastorales d'avril 1973 à la lumière des évènements du octobre 2023 et de la situation actuelle au Moyen-Orient.

NOTES

[1] On pense non seulement au statut des « Juifs du pape » en Comtat-Venaissin, mais aussi à certains à évêques qui défendirent leurs communautés juives contre les pogroms des barons allemands en route pour la première Croisade et à saint Bernard, qui prit la défense des juifs lors de la seconde Croisade (ce qui ne l'empêcha pas de prêcher aux croisés que tuer un infidèle [= un musulman] n'était pas un homicide, mais un « malicide » !...

[2] In « Perplexités sur Israël », *Esprit*, juin 58.

[3] Outre les massacres de villages entiers par les Israéliens, passés alors sous silence, on estime aujourd'hui que le nombre de réfugiés fut plutôt de l'ordre de 850 000.

[4] Les deux citations sont extraites de P. Claudel et L. Massignon, *Correspondance 1908-1953,* Gallimard, 2012.

[5] Au moment de la création de l'État d'Israël, 70 institutions religieuses françaises étaient présentes en Terre sainte, dont 40 à Jérusalem.

[6] « Nous nous sommes créé une dette du côté arabe en soldant notre dette du côté juif », écrit Paul Ricoeur (*op. cit.*).

[7] La doctrine de la substitution est l'affirmation que l'Église s'est substituée au peuple juif, ceux-ci n'ayant pas reconnu le Christ comme messie. L'Église a répudié cette théologie.

[8] Texte intégral en anglais : https://www.kairosresponse.org/kairos_palestine_2.html. On peut aussi voir https://www. chretiensdelamediterranee.com/le-document-kairos-palestine-du-14-novembre-2025-presentation-des-amis-de-sabeel-france/.